

YouTube signe avec Sony Music

Nouvelle étape importante pour **YouTube**. La plate-forme d'échange de vidéos annonce avoir signé un accord avec **Sony Music**, une des 4 Majors du disque. La filiale de **Google** pourra ainsi diffuser des vidéos d'artistes sous contrat avec le groupe d'édition musicale.

Ainsi, après CBS et la MGM (Metro-Goldwyn Mayer, filiale de Sony) avec un accord qui lui permet de diffuser films et séries en entier, aux Etats-Unis, YouTube met la main sur le catalogue de Sony, de quoi encore plus doper une audience déjà colossale : plus de 100 millions de visiteurs par mois aux Etats-Unis.

Dans la musique, YouTube a également signé avec Universal et EMI. Seule ombre au tableau, la Warner qui a décidé de rompre son accord avec YouTube non pas à cause des contenus mais parce que la Major réclame une plus grande contribution de la filiale de Google pour diffuser ses clips.

Outre le trafic, ce type d'accord permet surtout à YouTube de faciliter la monétisation de son audience. Car on le sait, le service peine à générer du *cash*. La faute aux annonceurs refroidis par les problèmes de copyright et de plaintes de la part des ayants-droits. La publicité, nerf de la guerre, peine à entrer. YouTube tente donc de multiplier ce type d'accords aux Etats-Unis mais aussi en Europe avec des acteurs locaux des contenus comme Endemol ou l'AFP.

Dans le même temps, le service a renforcé ses outils de filtrage et de protection afin de limiter l'*upload* de contenus protégés. Mais le défi est difficile. Et les procès contre YouTube restent encore nombreux.

En juillet dernier, le groupe italien Mediaset lui réclamait pas moins de 500 millions d'euros. L'empire, qui compte de nombreuses chaînes de télévision, des magazines, des journaux... estime que YouTube héberge illégalement des milliers de vidéos issues de ses programmes.

Aux Etats-Unis, c'est le géant des médias Viacom (Paramount, MTV...) qui a lancé une procédure contre YouTube. Il lui réclame la coquette somme de 1 milliard de dollars !

En France, c'est TF1 qui a lancé une attaque pour « *contrefaçon, concurrence déloyale et parasitisme* ». La chaîne réclame pas moins de 100 millions d'euros, la procédure est en cours.